



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## maladies professionnelles

Question écrite n° 17852

### Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur le fait que les maladies professionnelles sont largement sous-évaluées en France d'après l'Institut national d'études démographiques. L'INED, avant même le cas de l'amiante, cite l'exemple de la silicose, cette affection pulmonaire incurable qui concerne les mineurs, mais aussi les personnes travaillant dans les carrières, la fonderie, la verrerie, le bâtiment ou les travaux publics. Cette sous-reconnaissance varierait de 1 à 12 % selon les caisses régionales d'assurance maladie, dans le cas du mésothéliome et des cancers de la plèvre, maladies liées à l'amiante. Presque 70 % de l'ensemble des maladies professionnelles seraient ainsi invisibles, estime l'étude. Il lui demande les mesures qu'il entend mettre en place afin d'évaluer les maladies professionnelles à leur juste valeur.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17852

**Rubrique :** Risques professionnels

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 février 2008, page 1577

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)